
[Imprimer](#)

Poissy : un marché d'étude géothermique pour la ZAC Rouget de Lisle

Image

Citallios a publié une consultation pour une étude géotechnique sur la ZAC Rouget de Lisle à Poissy (Yvelines).

L'opération d'aménagement du quartier Rouget de Lisle à Poissy a été initiée par la mairie pour reconverter une friche urbaine en un nouveau quartier à proximité du centre-ville, du pôle multimodal de la gare et de la future station de tram-train. Le programme du projet intègre environ 2 000 logements, des locaux d'activités et d'hébergement, de commerces, de services et d'équipements publics, soit un total de 146 000 m² de surface de plancher à créer autour d'un grand parc urbain de 1,6 ha. Le périmètre de la ZAC aménagée par Citallios couvre une emprise de 10,8 ha. La première phase de l'opération, qui en compte cinq, est achevée.

L'aménageur a lancé un marché d'étude géotechnique afin notamment de permettre d'identifier les spécificités des terrains voués à être commercialisés et des risques géotechniques pour les ouvrages de superstructures et d'infrastructures qui y seront construits. Il s'agit également, pour les espaces publics, de fournir les notes techniques donnant les méthodes d'exécution retenues pour les ouvrages géotechniques et d'assister au besoin le maître d'ouvrage lors de la passation des marchés de travaux dans l'analyse des offres techniques. Enfin, le lauréat devra participer à l'étude des possibilités de valorisation des alluvions de la ZAC (zones d'emprunt, conditions de terrassement, de mise en œuvre, pente des ouvrages, etc.).

Les investigations géotechniques doivent participer à la définition des différentes couches de sols en place, des sujétions de réalisation des terrassements, des contraintes et sujétions à adopter liées à la présence éventuelle d'une nappe d'eau souterraine, des travaux d'amélioration des sols pour les adapter au projet et fournir un exemple de dimensionnement, du type de fondations à envisager pour chaque ouvrage, des caractéristiques de sols nécessaires au dimensionnement des dallages et voiries, des structures de chaussées envisageables, des précautions à respecter pour l'infiltration des eaux de ruissellement, des dispositions générales à prendre en compte envers les avoisinants et des risques naturels.

[Consulter l'avis](#)